

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 décembre 2025

n° 254-25 C

Objet : RD - Budgets primitifs 2026 - Approbation des budgets autonomes de la régie de l'eau potable et de l'assainissement

- date de convocation le 12 décembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Vincent Miguet

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Martine Lambert

Eric Delhommeau

James Hallay

Jimmy Båabåa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun -

Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier

Isabelle Dunod - Sabrina Haerinc - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet -

Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Walter Sartori

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux

Frédéric Bret - Chantal Giorda

Jean-François Poitou

Vincent Boulnois

Jean-Maurice Venturini

Anne-Marie Barouti - Michel Dyen

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Philippe Marin

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Grégory Basin à Chantal Giorda - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Sandra Ferrari à Brigitte Bochaton - de Alexandre Gennaro à Valentin Hachet - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Sylvie Koska à Benoît Perrotton - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Alain Caraco - de Josette Rémy à Corine Wolff - de Cécile Trahand à Maryse Fabre - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Philippe Vuillermet à Jean-Pierre Casazza

- conseillers excusés : 16

Stéphane Bochet - Christelle Favetta-Sieyes - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Céline Gendron - Pascal Ginollin - Héléne Jacquemin - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Alain Saurel - Alain Thieffinat

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 18 décembre 2025

délibération n° 254-25 C

objet **RD - Budgets primitifs 2026 - Approbation des budgets autonomes de la régie de l'eau potable et de l'assainissement**

Pierre Brun, vice-président chargé des finances, présente les projets de budgets primitifs 2026 des budgets autonomes des deux régies (régies de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif).

Le montant du budget primitif 2026 du budget autonome de la régie de l'eau potable est de 32 926 160 €.

Il s'équilibre par section en dépenses et en recettes à :

- 20 605 807 € pour la section de fonctionnement,
- 12 320 353 € pour la section d'investissement.

Le montant du budget primitif 2026 du budget autonome de la régie de l'assainissement collectif et non collectif est de 28 392 222 €.

Il s'équilibre par section en dépenses et en recettes à :

- 18 303 133 € pour la section de fonctionnement de l'assainissement collectif
- 235 394 € pour la section de fonctionnement de l'assainissement non collectif,
- 9 853 695 € pour la section d'investissement de l'assainissement collectif.

Vu les articles L. 1612-1 à 20 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 213-25 C du Conseil communautaire du 6 novembre 2025 relative à la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026,

Vu l'avis de la commission des finances et du contrôle de gestion du 2 décembre 2025,

Vu l'avis du conseil d'exploitation des eaux du 9 décembre 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 7 Abstentions, décide :

Article 1 : d'approuver les budgets primitifs 2026 du budget autonome de la régie de l'eau potable et du budget autonome de la régie de l'assainissement par chapitre, le montant du budget étant fixé comme indiqué ci-dessus et conformément au rapport de présentation.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **254-25 C**

Objet de l'acte : RD - Budgets primitifs 2026 - Approbation des budgets autonomes de la régie de l'eau potable et de l'assainissement

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 2 - Budget primitif 2 - Délibération approuvant le vote du budget primitif

Date de l'acte : 18 décembre 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20251218-lmc1H34667H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H34667H1

Date de transmission en Préfecture : 19 décembre 2025

Date de réception en Préfecture : 19 décembre 2025

Date de publication sur le site internet: vendredi 19 décembre 2025